



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le **29 MAI 2026**

ID : 041-214100323-20260528-DEC2026_027-DE

DÉCISION DU MAIRE
N°2026-027

MARCHÉS PUBLICS

Voirie communale – Aménagement de la rue des Bordes – Études de faisabilité pour l'aménagement pluvial rue des Aubépines, rue des Églantiers, rue des Prés

Le Maire de la Commune de Chailles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°41 032 022 bis / 2026 – 5.4 du 11 mai 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'article 1-4° autorisant ce dernier à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la délibération n°041 032 015/2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote du Budget Primitif principal – Exercice 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} –

De retenir la tranche ferme du devis n°2026/41682 du 21/05/2026 établi par ARCAMZO situé 15 chemin de Charlemagne à CELLETES 41120 pour l'étude sur l'ensemble de l'emprise rue des Bordes à CHAILLES s'élevant à 182603,58€ HT soit 21912,69€ TTC.

ARTICLE 2 –

De retenir le devis n°2026/41696 du 21/05/2026 établi par ARCAMZO situé 15 chemin de Charlemagne à CELLETES 41120 pour l'étude de faisabilité dans le cadre de l'aménagement pluvial du secteur de la rue des Aubépines et de la rue des Églantiers, s'élevant à 3927,27€ TTC.

ARTICLE 3 –

De retenir le devis n°2026/41695 du 21/05/2026 établi par ARCAMZO situé 15 chemin de Charlemagne à CELLETES 41120 pour l'étude de faisabilité dans le cadre de l'aménagement pluvial rue des Prés s'élevant à 2945,45€ TTC.

ARTICLE 4 -

La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire, une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
- Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay

ARTICLE 5 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Chailles, le 28/05/2026



Le Maire,

Florent MARMAGNE



*Certifié exécutoire compte tenu de la
publication ou de l'affichage le 28/05/2026
Le Maire, Florent MARMAGNE*

28 MAI 2026

COMMUNE DE CHAILLES

78 Rue Nationale
41120 CHAILLES

N/Ref: AC/HD

Affaire suivie par Alexandre CALMON

Devis D'HONORAIRES N° 2026/41682

CELLETES, le

jeudi 21 mai 2026

Maîtrise d'oeuvre
Devis d'honoraires de Maîtrise d'oeuvre

**AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE DES BORDES
CHAILLES**

Code	Désignation	U	% /Estim marché	Heures Arcamzo 74,21 €/heure	Montant ht
				74,21 €	
	Enveloppe estimative financière prévisionnelle provisoire hors taxes				
	Constitution de l'estimation de l'enveloppe provisoire				
	850 ml * 1300 €/ht/ml = 1 105 000 €ht				
	1 105 000,00 €				
	TRANCHE FERME: ETUDE SUR L'ENSEMBLE DE L'EMPRISE				
ESQ	Etude d'esquisses	ft	0,38%	56,56	4 197,40 €
APD	Avant projet sommaire	ft	0,57%	84,84	6 296,10 €
GIEP	Etudes GIEP en relation avec Agglopolys	ft	0,43%	63,63	4 722,08 €
	CUMUL		1,38%	205,03	15 215,58 €
TOPO/DIAG	Relevé topographique de l'ensemble de l'emprise, diagnostic et report des réseaux au format DWG	ft	1,00	3 045,00 €	3 045,00 €
	CUMUL TF				18 260,58 €
	Enveloppe estimative financière prévisionnelle provisoire hors taxes				
	1 105 000,00 €				
PRO	Etudes de projet-plans-etudes techniques/DCE	ft	0,81%	120,19	8 919,48 €
ACT	Assistance pour la passation des marchés de travaux	ft	0,28%	42,42	3 148,05 €
VISA	Visa	ft	0,14%	21,21	1 574,03 €
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux	ft	1,76%	261,59	19 412,99 €
AOR	Assistance aux opérations de réception	ft	0,14%	21,21	1 574,03 €
	CUMUL TO1		3,13%	466,62	34 628,57 €
	Les estimations sont données à titre indicatif et seront réajustées en fonction du découpage du Sidelc et en fonction du budget alloué par la commune				
	<u>Conditions de règlement</u> La facturation se fera au prorata de l'avancement, par acompte mensuel Délai de paiement : 30 jours à réception de la situation d'avancement				
	MONTANT TOTAL HT CUMULE				52 889,16 €
	TVA 20%				10 577,83 €
	MONTANT TOTAL TTC CUMULE				63 466,99 €

Bon pour accord

Exécution à réception

Fait à Chailles, le 28/05/2026

Le Maire
Florent MARMAGNE



ARCAMZO
Maîtrise d'oeuvre

15 Chemin de Charlemagne
41120 CELLETES

Tél. 02 54 74 43 79

E-mail : contact@arcamzo.com

Siret : 532 107 455 00034 - APE : 7112B
CELLETES
5 00034 - APE : 7112B - SIRET : 532 107 455 00034

28 MAI 2026

COMMUNE DE CHAILLES

78 Rue Nationale
41120 CHAILLES

N/Ref : AC/HD

Affaire suivie par Alexandre CALMON

Devis D'HONORAIRES N° 2026/41696

CELLETES, le

jeudi 21 mai 2026

DEVIS D'HONORAIRES

ETUDE DE FAISABILITÉ AMÉNAGEMENT PLUVIAL SECTEUR RUE DES AUBÉPINES - RUE DES ÉGLANTIERS CHAILLES

Code	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire HT	Montant ht
FAISA	Etude d'un bassin avec rejet dans le réseau pluvial comprenant : Un relevé topographique L'établissement de plans Un estimatif financier prévisionnel sous la forme d'un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) Conditions de règlement La facturation se fera au prorata de l'avancement, par acompte mensuel Délai de paiement : 30 jours à réception de la situation d'avancement	Ft	1,00	3 272,73 €	3 272,73 €
	MONTANT TOTAL HT CUMULE				3 272,73 €
	TVA 20%				654,55 €
	MONTANT TOTAL TTC CUMULE				3 927,27 €

Bon pour accord

Fait à

Bon pour accord

Exécution à réception

Fait à Chailles, le 28/05/2026

Le Maire
Florent MARMAGNE





COMMUNE DE CHAILLES

78 Rue Nationale
41120 CHAILLES

N/Ref : AC/HD

Affaire suivie par Alexandre CALMON

Devis D'HONORAIRES N° 2026/41695

CELLETES, le

jeudi 21 mai 2026

DEVIS D'HONORAIRES

ETUDE DE FAISABILITÉ AMÉNAGEMENT PLUVIAL RUE DES PRÉS CHAILLES

Code	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire HT	Montant ht
FAISA	Etude d'un bassin avec rejet dans le réseau pluvial comprenant : Un relevé topographique L'établissement de plans Un estimatif financier prévisionnel sous la forme d'un Détail Quantitatif Estimatif (DQE) Conditions de règlement La facturation se fera au prorata de l'avancement, par acompte mensuel Délai de paiement : 30 jours à réception de la situation d'avancement MONTANT TOTAL HT CUMULE TVA 20% MONTANT TOTAL TTC CUMULE	Ft	1,00	2 454,55 €	2 454,55 €
					2 454,55 €
					490,91 €
					2 945,45 €

Bon pour accord

Fait à

le

Bon pour accord

Exécution à réception

Fait à Chailles, le 28/05/2026

Le Maire

Florent MARMAGNE

